

# Quels sont les droits humains et les incidences environnementales couverts par la directive CS3D?

Source :



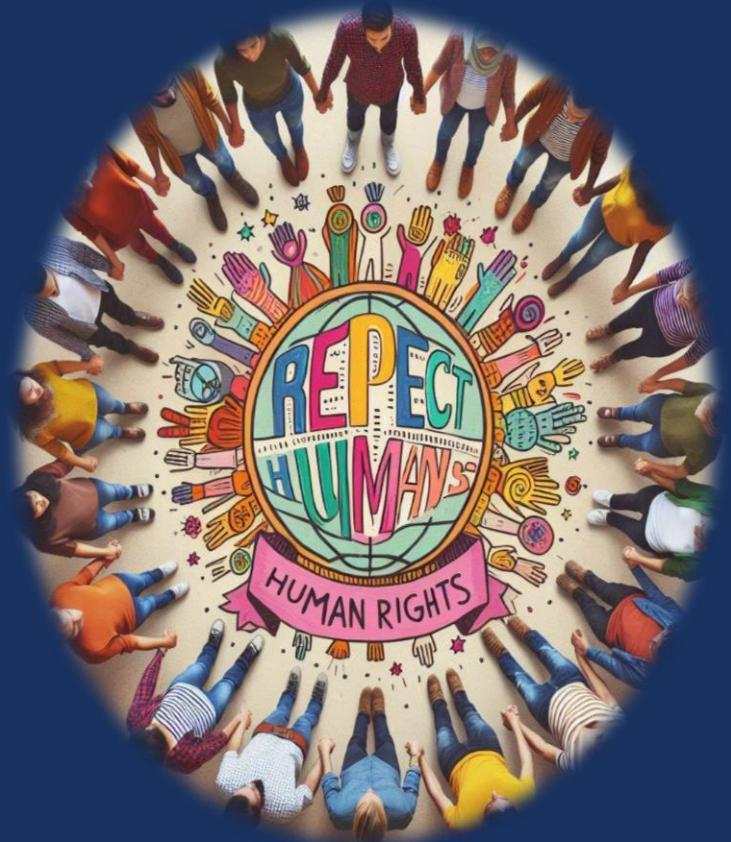
## Quels sont les droits de l'homme couverts par la directive?

La directive couvre des droits de l'homme spécifiques inclus dans les conventions internationales en matière de droits de l'homme et de travail énumérées à l'annexe de la directive, par exemple le droit à la vie ou l'interdiction du travail des enfants.

La liste des conventions est fondée sur celles mentionnées dans les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (voir le principe n° 12 des principes directeurs des Nations unies et le guide d'interprétation qui l'accompagne) et reflète les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme.

## POUR LES DROITS HUMAINS

- ❑ les pactes internationaux relatif aux droits civils et politiques, relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- ❑ les conventions fondamentales de l'Organisation internationale et relative aux droits des enfants
- ❑ les règlements de l'UE afférents



## Quelles sont les incidences environnementales couvertes par la directive?

Les incidences négatives sur l'environnement couvertes par la directive sont fondées sur les obligations et interdictions énoncées dans les conventions multilatérales énumérées à l'annexe de la directive, par exemple l'obligation de prévenir la pollution causée par les navires ou l'obligation d'éviter ou d'atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

Les conventions énumérées sont largement ratifiées par les pays du monde entier.

Seules les conventions environnementales dont les exigences sont suffisamment précises et claires, et qui créent des interdictions et des obligations pouvant être mises en œuvre directement par les entreprises sans qu'il soit nécessaire que les États parties adoptent des mesures supplémentaires, ont été retenues.

## Quelles sont les incidences environnementales couvertes par la directive?

En outre, l'annexe couvre également (au point 15) toute dégradation mesurable de l'environnement, telle qu'une modification nocive des sols, une pollution de l'eau ou de l'air, des émissions nocives, une consommation excessive d'eau, une dégradation des terres ou toute autre incidence sur les ressources naturelles, qui porte atteinte aux droits de l'homme ou qui nuit fortement aux services écosystémiques contribuant au bien-être humain. Ces incidences sur l'environnement sont importantes car elles peuvent avoir des effets nocifs directs ou indirects sur la santé humaine, la sécurité et les moyens de subsistance. Par exemple, la pollution de l'eau potable peut causer des problèmes de santé et la dégradation des sols peut nuire à la sécurité alimentaire en compromettant les bases naturelles de la production alimentaire. Les services écosystémiques sont les différents bénéfices que l'homme retire d'écosystèmes sains, tels que la fourniture de denrées alimentaires et de ressources génétiques, la pollinisation naturelle des cultures, la propreté de l'air et de l'eau, la décomposition des déchets ou la lutte contre les inondations et le changement climatique.

## POUR L'ENVIRONNEMENT

- ❑ Les protocoles de Cartagena, de Nagoya, de MARPOL, de Montréal
- ❑ Les conventions sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages, de Minamata, de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de Rotterdam, de Bâle, du patrimoine mondial, de Ramsar
- ❑ les règlements de l'UE afférents





# ANDV

## **le 1er PORTAIL SaaS – 3D** **« Digital Due Diligence »**

Pour recenser les incidences  
négatives de vos tiers sur les  
droits humains et  
l'environnement

